



Des "gains rapides" pour réaliser des économies d'énergie dans les établissements de santé et médico-sociaux



Crédit: Shutterstock

PARIS, 15 juin 2022 (TecHopital) - Plusieurs actions simples et efficaces pour réduire les consommations d'énergie dans les établissements de santé et médico-sociaux ont été présentées par Yoann Leloutre de la Mission d'appui à la performance des établissements sanitaires et médico-sociaux (Mapes) des Pays de la Loire, lors d'un webinaire organisé le 2 juin par la Fédération hospitalière de France (FHF).

"C'est un sujet qui concerne tout le monde", a souligné Olivier Penaud, référent développement durable à l'Agence nationale d'appui à la performance des

établissements de santé et médico-sociaux (Anap).

L'expert a rappelé que la consommation énergétique du secteur de la santé, selon l'Agence de la transition écologique (Ademe), serait de 21,5 TWh, ce qui correspond à la consommation en électricité de 4,6 millions de foyers français. "C'est une donnée estimée, qui date un peu, et qui pourrait être sous-estimée car elle ne prend pas en compte toutes les consommations", a-t-il indiqué.

Autre constat, le parc des établissements de santé est très hétérogène, dans son format, son occupation, avec 25% de surface d'hébergement en moyenne pour les établissements de santé, contre 75% de surfaces d'hébergement dans les Ehpad.

S'intéresser à l'énergie présente de "multiples intérêts", estime-t-il, notamment d'un point de vue environnemental mais aussi parce que cela permet aux établissements de "s'adapter pour faire face aux canicules par exemple".

Réduire les consommations aide à réduire les coûts de fonctionnement (ou plutôt limiter la hausse avec l'explosion du coût de l'énergie), mais aussi de valoriser le patrimoine sur le long terme (surtout si c'est une passoire thermique). Et enfin cela permet d'"améliorer le confort des patients, des résidents et du personnel".

Il constate par ailleurs que "les établissements ne connaissent pas le décret éco-énergie tertiaire". Les établissements connaissent mal leurs surfaces, leurs données de consommation, ne connaissent pas les consommations en fonction des typologies d'usage.

Ainsi, atteindre les objectifs du décret tertiaire qui vise à réduire de 40% les consommations énergétiques d'ici 2030, de 50% d'ici 2040 et 60% d'ici 2050 "représente une grosse marche à franchir", a fait remarquer Olivier Penaud.

Comment atteindre les objectifs du décret tertiaire?

"Il existe six portes d'entrée pour atteindre les objectifs du décret tertiaire", estime Yoann Leloutre coordinateur régional du dispositif "Efficacité et transition énergétique" (ETE) à la Mapes des Pays de la Loire. "En jouant sur ces six portes d'entrée on peut facilement atteindre les objectifs" a-t-il insisté.

À noter que le dispositif ETE des Pays de la Loire permet aux établissements qui candidatent d'être accompagnés par un conseiller en maîtrise de l'énergie (CME). Grâce à ce dispositif, les études techniques sont financées à hauteur de 60% tandis que l'outillage et l'instrumentation sont financés jusqu'à 50% (pose de compteurs, GTC, GTB, plateformes de remontée automatique des consommations). Au total, 120 structures sanitaires et médico-sociales ont candidaté à ce dispositif en région Pays de la Loire.

Parmi ces six leviers d'action, il faut d'abord "bien structurer son projet en se faisant accompagner avec un suivi énergétique, une sensibilisation des usagers, etc."

Puis il évoque la nécessité des réglages des équipements qui permettent de faire des "gains rapides" et de "réaliser de 7 à 15% d'économies d'énergie quasiment sans investissement, aussi bien dans le neuf que dans l'existant".

Des audits énergétiques "un peu plus poussés", en posant des sondes, en optimisant les réglages du chauffage, de la ventilation, des éclairages permettent d'ajuster les réglages et de réaliser des gains rapides. Le temps de retour sur investissement est généralement de 1 an.

Ensuite, les études énergétiques "permettent de calculer des temps de retour sur investissement pour des travaux".

La partie outillage et instrumentation permet de quantifier les économies d'énergie.

Autre porte d'entrée, les travaux d'investissements financés par des certificats d'économie d'énergie (CEE). Mais les gros travaux ont un temps de retour sur investissement de 10 à 25 ans.

Et enfin, en ce qui concerne les énergies renouvelables, il existe les relais de l'Ademe et les aides du Fonds chaleur (aides à hauteur de 70% pour les études de faisabilité et à hauteur de 45% pour l'investissement).

Les bureaux d'études indiquent souvent dans leurs documents "tous les équipements sont réglés et optimisés en fonction des différents usages. Dans la réalité ce n'est jamais fait", souligne Yoann Leloutre.

"En posant des sondes de température, on se rend compte que dans 95% des cas, les réseaux secondaires de températures ne sont pas optimisés. Ainsi, en diminuant la température de 1°C, on peut réaliser 7% d'économie d'énergie". Cette action ne coûte rien et pourtant elle n'est jamais réalisée car l'installateur installe l'équipement mais ne fait pas les réglages. Quant à la société de maintenance, elle veut juste obtenir un bon rendement (pas de légionelles). Puis le conseiller en maîtrise de l'énergie (CME) constate que les réglages ne sont pas optimisés mais il n'est pas habilité à le faire. Enfin, l'établissement n'a pas les compétences en interne et contacte donc sa société de maintenance.

"Nous sommes là pour casser ce cercle vicieux grâce aux sondes que nous posons afin de contrôler les températures en temps réel", précise le coordinateur régional de la Mapes.

Et de citer d'autres "gains rapides": l'isolation de l'échangeur à plaques pour la production d'eau chaude sanitaire, les caissons de ventilation qui peuvent être arrêtés en cas d'inoccupation, la climatisation, le passage en LED des éclairages, ou encore les détecteurs de présence qui doivent être réglés sinon ils restent allumés. Il existe donc "plein de petites choses à faire pour économiser de l'énergie".

Il a pris l'exemple d'un établissement qui a isolé son vide sanitaire, et qui a permis de faire un gain énergétique de 4 à 5% en améliorant l'enveloppe du bâtiment. Puis il a poursuivi ce travail en optimisant la courbe de chauffe de son eau chaude sanitaire, ce qui a permis de réaliser entre 8 et 9% de gain énergétique supplémentaire.

Le spécialiste de la Mapes a enfin tenu à rappeler qu'un bâtiment construit entre 1990 et 2020 peut consommer autant que l'ancien. La ventilation souvent mal réglée devient le poste le plus important. "On peut avoir un bâtiment neuf et consommer plus que dans l'ancien", a-t-il conclu.

gd/ab

Geneviève De Lacour

